

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à 20 heures 30 minutes,
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de :

Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2014

En exercice :	15
Présents :	14
Pouvoir :	0
Votants :	14

Présents : Mr. Michel **VAN BOSSTRAETEN**, Mr. Gilles **GROSJEAN**, Mr. Pierre **BERNOU**, Mme Yolande **MARIA**, Mr. Jacques **SOULAYRES**, Mr Claude **LE LAIZANT**, Mme Laure **CANTIN**, Mme Nicole **WYSS**, Mr. Serge **DOMENGET**, Mme Pascale **VALBUZZI**, Mr. Arnaud **GOUILLON**, Mr. Sébastien **BOULLAND**, Mme Irène **RODDE**, Mme Georgette **DESCAYRAC**.

Absents excusés : Mme Marie-France **SABATIÉ**.

Secrétaire de séance : Mr. Arnaud **GOUILLON**.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2014.
- 2) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - exercice 2014.
- 3) Vote des subventions pour les associations - exercice 2014.
- 4) Les Lilas de la Tour : Achat de matériel pour les activités.
- 5) Indemnités de conseil et de budget allouées au trésorier de Sainte - Livrade - Sur - Lot.
- 6) Renouvellement de la convention de partenariat de retraite régissant les prestations relatives à la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), entre la commune et le centre de gestion.
- 7) Questions diverses.

1.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 avril 2014

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2014

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des possibilités offertes aux municipalités de varier les taux des trois taxes d'imposition et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les taux à appliquer pour l'exercice 2014.

Monsieur Gilles Grosjean expose au Conseil les préconisations de la commission finances retenues lors sa réunion du vendredi 18 Avril 2014.

Les conclusions de la commission sont les suivantes : Concernant les trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti), ne pas augmenter les taux.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Décide :

➤ **d'appliquer** pour l'exercice 2014 les taux suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 5.70 %
- ✓ Foncier bâti : 5.60 %
- ✓ Foncier non-bâti : 45.40 %

3.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2014

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le montant alloué à chaque association.

Madame Yolande Maria expose au Conseil les propositions de la commission relations avec les associations réunie le :

Madame Maria regrette, compte tenu des délais trop courts cette année, de ne pas avoir pu convier toutes les associations de la commune à une réunion pour faire le point sur leur programme, leurs projets et leurs souhaits concernant l'aide que peut leur apporter la municipalité. Pour l'an prochain le point se fera en tout début 2015.

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

➤ **d'accorder** une subvention aux associations suivantes :

1) Les Lilas de la Tour :	80,00€
2) Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) :	80,00 €
3) Côté cour – Côté jardin :	80,00€
4) Société de chasse de Dolmayrac :	280,00 €
5) Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.):	250,00 €
6) Aides et Soins A Domicile (A.S.S.A.D.):	250,00 €
7) Anciens Combattants et Victimes de Guerre (U.F.A.C.V.G.):	30,00 €
8) Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.) :	30,00 €
9) Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie, Tunisie, Maroc (P.G.et C.A.T.M.)	30,00 €
10) Radio 4 :	50,00 €
11) La prévention routière :	15,00 €
12) La Maison des Femmes :	50,00 €
13) Défendre l'intérêt et l'avenir de l'élevage bovin :	100,00 €
14) Divers :	400,00 €

Soit une total de : 1 725,00 €

Dit que :

Les crédits nécessaires au paiement de ces subventions seront inscrits au Chapitre 65 - article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du Budget Primitif de l'exercice 2014.

Concernant la subvention à l'amicale des sapeurs – pompiers proposée à 30,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
Par 10 voix CONTRE et 4 voix POUR**

Décide :

De ne pas attribuer de subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers.

4.

LES LILAS DE LA TOUR : ACHAT DE MATERIEL POUR LES ACTIVITÉS

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée, de la demande faite par l'association « Les Lilas de la Tour » d'acheter du matériel supplémentaire pour l'animation hebdomadaire d'entretien physique,

Présente le détail des accessoires choisis chez l'entreprise «Gévédit » comme suit :

RÉFÉRENCES	NATURE	PRIX UNITAIRE	NOMBRE	COÛT TOTAL
1900022	Tapis de sol	29.95€	4	119.80€
120026	Paire de bracelets lestés	9.50€	3	28.50€
120032	Paire d'haltères	3.95€	13	51.35€
190001	Mini sièges	15.50€	13	201.50€

Propose de participer en achetant les mini sièges pour un montant total de 201.50 € TTC.

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Décide :

- **D'acheter** les mini sièges pour un montant total de 201.50 € TTC.

Dit que :

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours et que la dépense sera prélevée au c/2188 (Autres immobilisations corporelles - chapitre 22 (immobilisations reçues en affectation)).

Autorise :

- Monsieur le Maire à passer une convention de prêt de ce matériel avec l'association « Les Lilas de la Tour »,
- Monsieur le Maire à signer toutes pièces devant intervenir à cet effet.

5.

INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUÉES AU TRÉSORIER DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Vu la prise de fonction de Monsieur Bernard RAVEL le 1^{er} juillet 2012 en qualité de receveur municipal de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2013,

Vu le renouvellement des membres du Conseil Municipal le 28 mars 2014,

Monsieur le Maire dit :

Qu'il convient de fixer le taux des indemnités de conseil de Monsieur Bernard RAVEL, suivant les conditions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
Par 8 voix POUR et 6 voix CONTRE**

Décide d'attribuer à Monsieur le receveur municipal, Monsieur Bernard RAVEL :

- 55% pour l'indemnité de conseil,

Autorise :

Monsieur le Maire à signer toutes pièces devant intervenir à cet effet.

6.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE RETRAITE RÉGISSANT LES PRESTATIONS RELATIVES A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (C.D.C.) ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire dit que :

Vu les articles 23 et 24 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,

Vu la convention de partenariat signée le 27 janvier 2004 expirant le 31 décembre 2006 et prolongée par avenant jusqu'au 30 juin 2007,

Vu la nouvelle convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et de la RAFF et le CDG 47,

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 6 Octobre 2010 décidant de signer la nouvelle convention 2011-2013 avec la Caisse des Dépôts.

Au terme de l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 que la fonction publique territoriale, les centres de gestion participent d'une part à la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite, prévu par l'article L 161-17 du code de la sécurité sociale et d'autre part, sont habilités pour recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite les données relatives à la carrière des agents et aux cotisations versées.

Pour l'exécution de ces missions, cette disposition législative renvoie à la conclusion d'un cadre contractuel ente les centres de gestion et les régimes de retraites compétents (CNRACL, RAFF et IRCANTEC), gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Accepte de renouveler la convention entre le Centre Départemental de Gestion de Lot et Garonne et la Commune,

Dit que la contribution financière sera de 115€ par an,

Autorise la signature par Monsieur le Maire de la convention de partenariat 2014 – 2016 entre la Caisse des dépôts et consignations agissant en qualité de gestionnaire de la C.N.R.A.C.L., de l'I.R.C.A.N.T.E.C. et du R.A.F.P et le C.D.G.47.

Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 011 (charges à caractère général), C/6281 « concours divers » du budget de l'exercice 2014.

QUESTIONS DIVERSES

1) Journées du Patrimoine : 20 et 21 septembre 2014 :

Madame MARIA doit récupérer auprès de Madame JULLIOT des archives concernant la commune pour les présenter dans la tour.

2) Vérification des comptes des Lilas de la Tour :

Madame Pascale VALBUZZI se propose pour être vérificateur des comptes des Lilas de la Tour.

3) Commission voirie :

Monsieur Pierre BERNOU propose à Mr. Arnaud GOUILLON, Mr Jacques SOULAYRES, Mme Yolande MARIA une commission voirie le mardi 13 mai à 20h30.

Il faudra communiquer cette date à Mme Marie-France SABATIÉ.

4) Affaire CHAUBET :

Suite au décès de Monsieur Jean Franc CHAUBET, Maître LÉRO, sera en charge de la succession ; deux parcelles de terrain (A 771 & B 1142) sont susceptibles d'intéresser la commune.

5) Tuberculose bovine :

Une majorité des éleveurs sur la commune sont concernés.

Le Préfet a demandé la capture d'une centaine de blaireaux. Ils sont suspectés d'être porteur de la maladie.

La décision d'abattage partiel du troupeau, a été prise, pour un éleveur de Montpezat d'Agenais.

6) Groupe de travail du périscolaire :

Le groupe de travail est composé de Madame Laure CANTIN, Madame Pascale VALBUZZI et de Mr Michel VAN BOSSTRAETEN.

Madame Laure CANTIN propose aux membres de l'assemblée de venir rejoindre le groupe de travail s'ils le souhaitent.

- 21 mai 2014 : Débriefing concernant le périscolaire année 2013-2014 et préparation du planning année 2014-2015.

➤ **Séance levée à 22 heures 50.**